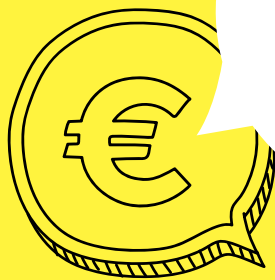


Budget participatif de Villeurbanne

Guide pratique J'écris mon idée !

Ce guide vous est proposé
par l'Assemblée Citoyenne
de Villeurbanne pour vous
aider à proposer vos idées !



1,2
MILLION
D'EUROS €

**pour réaliser
vos projets !**

participez.villeurbanne.fr



villeurbanne

Tout savoir sur le budget participatif

Le budget participatif, qu'est-ce que c'est ?

Le budget participatif, c'est **1,2 million d'euros** pour réaliser des projets proposés et élus par les Villeurbannaises et les Villeurbannais, dans le but d'améliorer le quotidien de toutes et tous.

Les 5, 10 ou 15 projets lauréats seront réalisés sur la période 2025/2027. Chaque projet sélectionné pourra bénéficier d'un budget maximum de 200 000€.

Et c'est nouveau cette année, 300 000€ seront réservés pour réaliser des projets destinés à préfigurer dès aujourd'hui le futur du quartier Bonneuay.

Exemples de projets réalisés ou en cours

Déjà réalisés !

- Un parcours de santé à la Feyssine
- Un festival des percussions du monde
- Un nouvel espace de création pour les arts numériques
- Des stations de réparation de vélos en libre-accès
- Un réservoir écologique place des Alytes



**J'ai une idée
pour améliorer
ma ville ou
mon quartier ?!
JE ME LANCE !**

50

**projets ont été élus
par les habitantes et
habitants depuis la
1^{ère} édition en 2021 !**

En cours de réalisation !

- Des fours à pain communaux
- Un terrain de beach-volley
- Une salle de lecture et la végétalisation d'une cour dans une Maison de Quartier

**Je découvre tous les projets élus
et je suis leur avancement sur
participez.villeurbanne.fr**



**Mes bonnes idées,
JE LES PARTAGE !**

Qui peut participer ?

Toute personne de 11 ans et plus qui vit, travaille ou étudie à Villeurbanne.

Les enfants de 7 à 10 ans, dans le cadre de projets pédagogiques (périscolaire, centre de loisirs, etc.)

En solo ou en groupe, avec mes proches, mes collègues, une association, un Conseil de quartier... À moi de choisir !

Où et comment je dépose mon idée ?

Sur internet, en suivant les instructions sur le site

participez.villeurbanne.fr

OU

En remplissant un **formulaire papier** à ma disposition dans l'un des lieux d'accueil de mon quartier et en le déposant directement dans l'une des boîtes à idées du budget participatif prévues à cet effet.

Je scanne le QR code ci-dessous pour connaître les adresses et horaires d'ouverture des lieux de dépôt près de chez moi :



Charpennes - Tonkin

Centre social et culturel
Charpennes-Tonkin,
Médiathèque du Tonkin, MSP
Tonkin, Résidence seniors
du Tonkin

Gratte-Ciel

Dedieu - Charmettes
Espace jeunes, Espace info, MLIS,
EMH, Mairie de Villeurbanne,
ENM, La Cantina à l'Archipel

Ferrandière - Maisons-Neuves

Centre social et familial de la Ferrandière,
Le Rize, Résidence Gustave Prost Arpaue

Perralière - Grandclément - Cyprian

Maison des Aînés, MJC, La Miete, Résidence
seniors Marx Dormoy, Maison Berty Albrecht,
Résidence seniors Jean Jaurès

Buers - Croix-Luizet

MSP Buers, La Maison du Citoyen,
Résidence seniors Château Gaillard,
Centres sociaux Les Buers et La Croizet,
Passage 33

Cusset

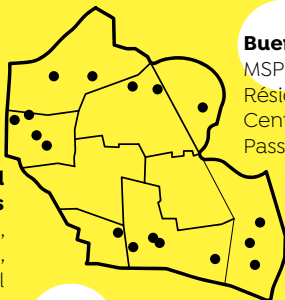
Centre social de Cusset

Saint-Jean

Centre d'animation de Saint-Jean,
MSP Saint Jean

Bonneuay - La Soie - Les Brosses

Maison de quartier des Brosses, EMH,
CCO la Rayonne, MSP Autre Soie,
Maison sociale Cyprian les Brosses



Quelles idées peuvent être déposées ?

Mon idée peut s'inscrire dans 2 catégories :

Les propositions libres qui sont destinées à améliorer la vie de tous les Villeurbannais et de toutes les Villeurbannaises, sur des thèmes comme le sport, la solidarité, la santé l'environnement, la culture, etc...

NOUVEAUTÉ 2024 : la thématique "Réinventer le quartier Bonnevey" pour préfigurer dès aujourd'hui le futur de Bonnevey en un quartier attractif dédié au sport et aux loisirs.



Pour avoir une chance d'être retenue, mon idée doit respecter quelques critères essentiels :

- ☐ Être localisée à Villeurbanne
- ☐ Veiller à l'intérêt général
- ☐ Bénéficier gratuitement aux Villeurbannaises et Villeurbannais et/ou être à but non lucratif
- ☐ Ne pas porter atteinte aux principes de laïcité et de non discrimination
- ☐ Ne pas générer de coûts récurrents si je ne les prends pas en charge
- ☐ **Relever des compétences de la Ville**
- ☐ **Reposer principalement sur des dépenses d'investissement**



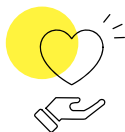
Pour consulter le règlement complet du budget participatif, je scanne ce QR code ou je me connecte sur le site participez.villeurbanne.fr

Mon idée dépend-elle des compétences de la Ville ?

OUI !



NON !



Santé et solidarité

- Santé publique
- Aide d'urgence
- Aides aux personnes âgées
- Handicaps

- Cliniques privées
- Hôpitaux



Commerces

- Marchés
- Soutien aux commerces : autorisations pour terrasses et buvettes, labels...

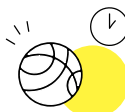
- Entreprises privées
- Projets d'intérêt privé



Enfance, jeunesse, éducation

- Crèches, écoles et cantines
- Accueils de loisirs
- Périscolaire
- Éducation populaire et à l'environnement

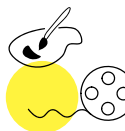
- Services PMI,
- Collèges et lycées
- Enseignement supérieur



Sport et loisirs

- Équipements municipaux : gymnases, stades, piscines...
- Facilitation de la vie associative (locaux...)

- Gymnases des collèges et lycées
- Salles de sport privées



Culture, patrimoine

- Médiathèques
- Musées et salles de spectacle publiques
- Édifices patrimoniaux
- Manifestations culturelles

- Musées privés et salles de spectacles privées
- Galeries d'art privées



Cadre de vie, espaces verts

- Parcs, squares et fontaines
- Aires de jeux, jardins partagés
- Éclairage public
- Mobilier urbain
- Nature en ville

- Travaux sur la voirie
- Pistes cyclables
- Collecte des déchets composteurs



Sécurité, tranquillité et prévention

- Police municipale
- Stationnement (tarification...)

- Radar pédagogique
- Ralentisseurs
- Nouvelles places de stationnement

Mon idée relève-t-elle d'un investissement ?



OUI !

Les idées et dépenses éligibles

Ce sont les idées et dépenses qui ont un impact à long terme sur les équipements de la ville

Travaux d'embellissement du patrimoine public existant (peinture de bancs, de murs, rénovation de locaux...)

Construction de patrimoine public (kiosque, cabane, piscine...)

Aménagements de parcs, de squares ou de jardins publics (plantation, installation de fontaines, de tonnelles ombragées, d'un terrain de pétanque...)

Achat d'équipements dans un but public (bacs de plantation, équipements sportifs, jeux d'enfants, ...)

À titre exceptionnel et dans une limite de 80 000 € sur l'ensemble des projets, le budget participatif pourra financer l'organisation d'un événement unique (logistique, intervention d'artistes et d'associations, matériel, buvette...) ou l'achat de fournitures, petits outillages et matériels.



NON !

Exemples de dépenses non éligibles

Dépenses de gestion courante (salaires, loyers, entretien des locaux, nettoyage, arrosage, ramassage des déchets...)

Maintenance du matériel

Achat de fournitures récurrentes

Aides sociales

Quoi ? Où ? Pour qui ? Je construis mon idée !



Plus mon idée
est claire, plus
elle a de chance
d'être choisie !

Quel lieu pour mon idée ?



Une ou plusieurs
rues



Un ou plusieurs
quartiers



Un espace
public précis



Un équipement
public précis
(école, médiathèque...)



Le quartier
Bonneuay

À qui va servir mon idée ?

Selon la localisation :

- › Aux voisines et voisins de ma rue
- › À l'ensemble des personnes de mon quartier
- › À toutes et tous les Villeurbannaises et Villeurbannais

Selon les publics :

- › aux enfants
- › aux adolescentes et adolescents
- › aux jeunes adultes
- › aux personnes âgées
- › aux populations minoritaires, discriminées, vulnérables...

J'écris mon idée

- ☐ **Je choisis un titre simple et clair** : c'est la première chose qui sera lue !
- ☐ **Je décris mon idée** en répondant aux questions « quoi ? » et « pour qui ? »
À ce stade, une seule ligne peut suffire !
- ☐ **Je peux illustrer mon idée** par une de mes photos ou une image libre de droit
- ☐ Je peux réfléchir dès maintenant à **comment prendre en compte l'impact écologique et social** de mon projet
- ☐ **Je localise mon idée**

Les grandes étapes de l'idée au projet !

De l'idée au projet Du 9 novembre au 20 décembre

- › Je rédige mon projet à l'aide d'un formulaire fourni
- › Je peux participer à l'une des permanences organisées pour échanger avec les services de la ville
- › Je suis invité-e à un temps d'échange entre porteurs organisé par l'Assemblée Citoyenne de Villeurbanne

GUIDE 2

JE TRANSFORME
MON IDÉE
EN PROJET

Vote des Villeurbannais Du 19 mai au 25 juin

- › Je présente mon projet autour de moi
- › Je participe au vote sur la plateforme ou dans les points de vote

GUIDE 3

JE COMMUNIQUE
SUR MON PROJET

Annnonce des projets lauréats Jeudi 10 juillet 2025

- › Si mon projet est élu, je suis invité-e à la célébration des projets lauréats de l'édition 2024-2025

Appel à idées Du 30 septembre au 8 novembre

GUIDE 1

J'ÉCRIS
MON IDÉE

- › Je dépose mon idée (plateforme ou boîtes à idées)
- › Je reçois un retour de la Mairie sur l'éligibilité de mon idée sur la plateforme et par mail
- › Je peux participer à l'une des permanences organisées par la ville

Analyse et présélection des projets Du 17 au 31 janvier

- › Les **Conseils** de quartier soutiennent 2 projets localisés sur leur territoire (soit 16 projets)
- › L'Assemblée Citoyenne de Villeurbanne soutient 2 projets non localisés sur un territoire spécifique
- › Une commission de citoyennes et citoyens évalue les autres projets et en retient une vingtaine
- › **Les services de la Ville vérifient la faisabilité et estiment le coût financier de tous ces projets :**
 - Si mon projet est soumis au vote, je pourrais le retravailler pour le rendre plus clair
 - Si mon projet n'est pas sélectionné à ce stade, je pourrais le redéposer lors d'une prochaine édition



**Si mon projet est lauréat,
sa réalisation sera lancée dès 2025 !**

L'Assemblée Citoyenne de Villeurbanne est à vos côtés !

L'Assemblée Citoyenne de Villeurbanne, constituée de 80 membres de plus de 16 ans, de différentes nationalités, vivant ou travaillant à Villeurbanne, a pour objectifs de faire vivre le débat citoyen et de renforcer les liens avec les Villeurbannais et les Villeurbannaises.

Le budget participatif constitue l'une de ses missions centrales et l'Assemblée Citoyenne de Villeurbanne co-dirige le dispositif avec la Ville. Son action s'oriente autour de 3 grands axes :

Communiquer sur le fonctionnement du budget participatif directement sur le terrain, auprès des habitantes et des habitants, et en particulier dans les quartiers excentrés ;

Accompagner les porteurs de projets dans leurs démarches (dépôt d'idée, développement du projet, rencontre avec d'autres porteurs...) ;

Participer aux côtés des Conseils de quartier à la présélection des projets

Pour cela, plusieurs outils élaborés par l'Assemblée Citoyenne de Villeurbanne et les services de la Ville, accompagnent les porteuses et porteurs de projets :

Guide pratique #1 « J'écris mon idée »

Guide pratique #2 « Je transforme mon idée en projet »

Guide pratique #3 « Je communique sur mon projet »

À vous de jouer !



**Toute les idées
comptent !**

J'ai besoin d'aide pour déposer mon idée ?!

**Un doute sur l'éligibilité de mon idée ?
Des difficultés pour la rédiger ?
Des questions sur les étapes à venir ?**



LES PERMANENCES pour m'accompagner dans ma démarche :

Mardi 1^{er} octobre : 9h - 12h, MSP Saint-Jean

Mardi 1^{er} octobre : 13h30 - 17h, MSP Charpennes-Tonkin

Jeudi 3 octobre : 13h30 - 17h, MSP Buers Croix-Luizet

Vendredi 11 octobre : 14h - 17h, MSP Autre Soie

Samedi 12 octobre : 14h - 18h, la MLIS

Lundi 14 octobre : 9h - 12h, MSP Charpennes-Tonkin

Mardi 15 octobre : 9h - 12h, MSP Saint-Jean

Jeudi 17 octobre : 17h - 21h, le Rize

Mercredi 23 octobre : 14h - 19h, la MLIS

Jeudi 24 octobre : 17h - 21h, le Rize

Mardi 29 octobre : 9h - 12h30, Espace info

Jeudi 7 novembre : 13h30 - 17h, MSP Buers Croix-Luizet

Vendredi 8 novembre : 9h - 12h, MSP Autre Soie

Je peux aussi contacter :

Le service « Mission Participation citoyenne » de la Ville

participez@mairie-villeurbanne.fr
04 26 10 61 21 (je laisse un message
avec mes coordonnées)

Le groupe « Budget participatif » de l'Assemblée Citoyenne de Villeurbanne

contact@participez-villeurbanne.org
06 76 86 17 59

Vous pouvez encore passer
directement aux locaux de l'ACV
situés au 24 rue de Venise en semaine.
Contactez-nous en amont par email
ou par téléphone pour vérifier notre
disponibilité.

Mon Conseil de quartier ou toute structure de proximité en lien avec le budget participatif

conseilsdequartier.villeurbanne.fr

participez.villeurbanne.fr



vi||leurbanne